

# L'Europe et l'Empire

Emmanuel Lynch

Discours prononcé au Parlement de l'Union européenne à Strasbourg le 4 octobre 2023  
à l'invitation de la Fondation Identité et Démocratie

\*\*\*

## Introduction :

L'Europe et l'Empire... voilà un beau sujet ! Avant de nous lancer dans une étude plus approfondie, je vous propose de revenir dans un premier temps à la définition de l'Europe.

### I. Qu'est-ce que l'Europe ?

#### L'Europe est d'abord une direction.

L'origine du terme Europe est probablement sémitique, *ereb*, et indique une direction, le couchant<sup>1</sup>. Les marins phéniciens (la Phénicie correspond à peu près au Liban actuel) désignaient comme cela la rive occidentale de la Mer Égée (vers la Grèce actuelle). Et c'est au Moyen-Âge qu'apparaît le terme d'Europe. Les gens de Constantinople appelaient les habitants de l'Occident latin des « Européens » mais plus souvent des « Francs »<sup>2</sup>.

Conclusion partielle : l'Europe, terme apparu au Moyen-Âge, indique d'abord une direction, celle du soleil couchant, une direction que l'on montre depuis l'Orient.

#### Quelles sont les limites de l'Europe ?

Une fois que l'on a dit que l'Europe était une direction, il convient de définir quelles sont les frontières de cet espace européen. Quelle est sa limite orientale ? Est-ce une limite culturelle avec le monde orthodoxe ? Est-ce une limite physique avec une chaîne de montagne ? L'Oural ? Est-ce encore autre chose ? La question de la frontière orientale de l'Europe a malheureusement fait couler beaucoup de sang jusqu'à aujourd'hui.

Quelle est la frontière occidentale de l'Europe ? La réponse semble plus simple car les mers et l'Océan en fixent plus clairement la limite. On peut tout de même se poser la question de la nature européenne des archipels de l'Atlantique au large de la péninsule ibérique ou du nord de l'Afrique. Les Açores, Madère, les Canaries ou Le Cap-Vert sont-ils européens ou africains ? J'ai eu la chance de traverser l'Atlantique à la voile il y a deux ans. Cette transatlantique m'a permis de vérifier ce qu'il en était pour Madère, les Canaries et Le Cap-Vert. S'il est clair que Madère et les Canaries sont européennes, il semblerait que le Cap-Vert soit plus proche de l'Afrique même si le catholicisme romain importé par les Portugais est largement majoritaire.

Conclusion partielle : s'il est difficile de déterminer les frontières de l'Europe, c'est que l'Europe n'est pas d'abord un concept géographique. L'Europe est en effet avant tout une question d'histoire et de culture. L'ouvrage de Joseph Ratzinger, *L'Europe, ses fondements, aujourd'hui et demain*<sup>3</sup>, publié en 2004, introduit la logique que je vous redonne ici.

#### Quelle est la matrice culturelle européenne ?

Une fois que l'on a dit que l'Europe est histoire et culture, il s'agit de se poser la question de savoir de quelle histoire et de quelle culture il s'agit. La culture européenne est héritière d'une romanité qui a absorbé l'héritage d'Athènes et de sa philosophie, de Jérusalem et de sa foi. L'absorption par Rome d'héritages qui lui étaient

---

<sup>1</sup> BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Folio-essais, Paris, NRF, 1999, p 11.

<sup>2</sup> BRAGUE, Rémi, *Au moyen du Moyen-Age : Philosophies médiévales en chrétienté, judaïsme et islam*, Paris, Flammarion, 2008, p 319.

<sup>3</sup> RATZINGER, Joseph, *L'Europe, ses fondements, aujourd'hui et demain*, Editions Saint-Augustin, 2005, p 70.

étrangers : c'est ce que Rémi Brague appelle le principe de secondarité dans *Europe, la voie romaine*,<sup>4</sup> ouvrage publié en 1992 dont je vous recommande vivement la lecture.

Conclusion partielle : la matrice culturelle de l'Europe est Rome, une romanité qui fut celle d'un royaume devenu république et ultimement Empire, l'Empire romain !

Conclusion et transition : nous avons démontré que l'Europe était une direction, que la difficulté de saisir ses frontières montrait que l'Europe, avant d'être géographique, est avant tout histoire et culture, et que cette culture a été propagée par l'Empire romain sur un grand espace géographique.

## **II. La Nation et l'Empire : les deux modes d'organisation politique de l'Europe**

### **La division de l'Empire romain entre un Empire romain d'Occident et un Empire romain d'Orient devenu byzantin**

Au IV<sup>e</sup> siècle, l'Empire romain, devenu chrétien, se sépare entre un Empire romain d'Occident et un Empire romain d'Orient. L'Empire romain d'Occident s'effondre un siècle plus tard, en 476, année que retiennent les historiens pour la déposition du dernier Empereur d'Occident, Romulus Augustule, par Odoacre. L'Empire romain d'Orient, devenu byzantin, continue d'exister mais, sous la pression d'autres Empires, islamiques cette fois-ci, s'effondre en 1453 avec la chute de Constantinople. L'Empire russe se donne par la suite la mission de reprendre cet héritage. L'effondrement de l'Empire romain d'Occident laisse place à l'émergence de Nations. C'est l'église latine qui transmet dans les terres de l'ancien Empire romain d'Occident l'héritage d'Athènes, de Jérusalem et de Rome alors même qu'il n'y a plus d'Empire. L'unité européenne ne se fait donc pas sous la domination politique d'un Empire mais par la diffusion d'une foi qui conserve et transmet la romanité qui avait elle-même absorbé les héritages grec, judaïque, chrétien.

Conclusion partielle : la chute de l'Empire romain d'Occident a pour conséquence politique la naissance de nombreuses Nations, à commencer par la France. C'est l'Église romaine qui transmet les trésors de la latinité à l'Europe et non une domination impériale.

### **La renaissance des Empires remise en cause par des Nations : le propre de l'Europe**

L'histoire européenne est faite d'Empires romains renaissants. C'est Charlemagne, au VIII<sup>e</sup> siècle, qui fait le premier renaître l'Empire romain. Puis c'est Othon au IX<sup>e</sup> siècle qui le fait renaître sous la forme d'un Saint Empire romain devenu germanique qui finira écrasé par Napoléon et son Empire qui se voulait continuateur de l'Empire romain, un Empire se disant « français » alors même qu'il trahissait la logique française qui est celle d'une Nation qui s'organise en État au niveau national, un Empire napoléonien qui se voulait aussi héritier de l'Empire Carolingien comme le montre la peinture de Jean-Auguste-Dominique Ingres conservée au musée de l'Armée montrant Napoléon sur le trône impérial tenant dans sa main un sceptre au bout duquel se trouve une statuette de Charlemagne. L'Empire français de Napoléon est ensuite mis à terre par les Nations coalisées et l'Empire russe. Profitons-en pour préciser que cet Empire napoléonien n'est pas chrétien mais repose sur l'ésotérisme de la franc-maçonnerie qui devient le ciment des armées et se développe dans les régions conquises. Puis ce sont les Empires allemands qui sont défaits par des Nations européennes et l'Empire russe. C'est enfin l'Empire de l'Union européenne de Richard Coudenhove-Kalergi, un Empire ayant pour modèle l'Empire de Charlemagne et l'Empire de Napoléon, un nouvel Empire qui absorbe la majeure partie de l'Europe mais qui rencontre l'opposition de plusieurs Peuples qui refusent de perdre leur liberté.

Conclusion partielle : la renaissance de l'Empire romain et la lutte acharnée de certaines Nations pour l'empêcher est une des grandes constantes de l'histoire européenne.

---

<sup>4</sup> BRAGUE, Rémi, *Europe, la voie romaine*, Folio-essais, Paris, NRF, 1999.

## **Occident thalassocratique centrifuge, centre continental centripète**

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, la renaissance impériale la plus étendue géographiquement est vraisemblablement l'Empire de Charles Quint dont Richard Coudenhove-Kalergi, le vrai Père de l'Empire de l'Union européenne, regrettait qu'il n'ait pu venir à bout de la puissance française<sup>5</sup>. La France et l'Angleterre sont à ce moment-là les deux grandes Nations européennes libres et indépendantes. Au cours des siècles, ce sont en effet les Nations océaniques qui conservent leur indépendance face au Saint Empire. Si on prend une analogie avec les sciences, on pourrait dire que les Nations thalassocratiques, les Nations maritimes, ont plutôt tendance à rester libres, comme si elles étaient prises dans un mouvement centrifuge les poussant vers l'extérieur, tandis que le centre continental, le long d'un axe Berlin-Vienne-Rome, a pour sa part tendance à s'intégrer dans des Empires sans cesse renaissants, des espaces pris dans une logique centripète les tirant vers l'intérieur.

Conclusion partielle : si les Nations les plus occidentales de l'isthme européen et les îles britanniques choisissent historiquement de se gouverner librement, les peuples centraux, spécialement dans le monde germanique, choisissent l'Empire.

Conclusion et transition : nous avons vu que l'Empire d'Occident s'est fracturé en deux parties, que c'est l'Église latine qui a transmis les trésors de la culture d'Athènes, Jérusalem et Rome à l'Europe, que l'organisation politique européenne a hésité entre le modèle de Nations constitués en États, dans la partie occidentale de l'Europe, et le modèle d'organisations supranationales, des Empires, dans la partie centrale et orientale de l'Europe. Placer l'État au niveau de la Nation ou au niveau de l'Empire : voilà la grande question européenne.

### **III. À quel niveau placer l'État : la grande question européenne**

#### **La Cité, la Nation et l'Empire : trois niveaux où placer l'État**

On voit trois grandes traditions d'organisations politiques dans l'histoire européenne : la Cité constituée en État, la Cité-État, la Nation constituée en État, l'État-Nation et enfin l'Empire qui par nature est un État car la domination de plusieurs Peuples et Nations ne peut se faire qu'avec les prérogatives de l'État. Pour rappel, les Peuples et les Nations sont des communautés naturelles qui peuvent survivre sans État dans le temps très long à l'image d'Israël ou bien pendant plusieurs siècles à l'image de la Pologne. Les Cités-États existent encore aujourd'hui à l'image du Liechtenstein, du Vatican ou de l'Andorre. Les États-Nations étaient nombreux avant que la plupart des Nations européennes ne disparaissent en tant qu'État pour se fondre dans l'Empire de l'Union européenne. Il ne reste plus guère d'États-Nations en Europe qu'en Norvège, au Royaume-Uni ou en Suisse pour ne parler que des plus emblématiques.

Conclusion partielle : nous voyons qu'il existe plusieurs traditions en Europe : l'État au niveau de la Cité, l'État au niveau de la Nation ou l'État au niveau de l'Empire. Retenons les deux plus coutantes, la Nation et l'Empire, pour continuer notre raisonnement.

#### **L'Union européenne : un État fédéral supranational**

Peut-être est-il tout d'abord nécessaire de rappeler quelles sont les caractéristiques de l'État en droit constitutionnel. Il faut quatre éléments pour faire un État : une population, un territoire, un pouvoir organisé et la souveraineté<sup>6</sup>, elle-même rassemblant quatre prérogatives, faire les lois, rendre la justice, battre monnaie et décider de la paix et de la guerre. Après la Deuxième guerre mondiale, la toute première ébauche d'État supranational, incluant notamment une cour de justice, est la Communauté européenne du charbon et de l'acier ou CECA. Tant que chaque membre, chaque Nation, conserve son droit de veto et que les décisions se prennent par conséquent à l'unanimité, l'État reste au niveau de la Nation. À partir du moment où la majorité qualifiée apparaît avec l'Acte unique adopté en 1986 et surtout avec le traité de Maastricht en 1992, les Nations membres

---

<sup>5</sup> COUDENHOVE KALERGI, Richard, *Pan-Europa*, Vienne, Paneuropa-Verlag, 1923, trad. fr. *Pan-Europa*, Cent Mille Milliards, 2019, p 189.

<sup>6</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, LexisNexis, 2016, p 17.

cessent d'exister en tant qu'État même si elles conservent quelques attributs comme la défense et les armées. La logique du Compromis du Luxembourg qui fait suite à la politique dite de la « chaise vide » n'est qu'un lointain souvenir. Même si la CECA ou la CEE sont des proto-États, tant que l'unanimité reste la règle, il est possible de considérer que la « construction européenne » tient plutôt d'une confédération gouvernée par le droit international public<sup>7</sup> que d'une fédération par nature gouvernée par un traité supranational.

Conclusion partielle : le premier embryon d'État continental européen fut la CECA il y a maintenant soixante et onze ans. Lorsque l'Union européenne s'est dotée d'une constitution qui ne dit pas son nom avec le traité de Maastricht, ses membres abandonnant largement la prérogative de faire les lois, de rendre la justice ou de battre monnaie, l'Union européenne est devenue un État fédéral supranational. Les Nations membres ont par conséquent cessé d'exister en tant qu'États.

### **L'Union européenne : un véritable Empire**

Sans recommencer mon intervention au colloque « Union européenne : un Empire contre les Nations » organisé au mois de décembre dernier à la maison de l'Amérique latine à Paris, il est peut-être utile de rappeler très rapidement les grandes caractéristiques d'un Empire qui sont en premier lieu un gouvernement, c'est-à-dire un État, destiné à diriger plusieurs Peuples et Nations mais aussi quelques autres caractéristiques qui se vérifient pour l'Union européenne : la logique d'extension avec des élargissements qui se succèdent, le dernier projetant de faire passer l'Empire de vingt-sept à trente-cinq membres, le besoin d'être idolâtré à l'image de la « construction européenne » qu'il est convenu d'adorer, le mélange des dimensions temporelles et spirituelles avec la promotion d'une nouvelle anthropologie, la citoyenneté devenue réalité avec le traité de Maastricht, la continuité territoriale sans quoi il n'y pas d'ordre supranational durable. Profitons-en pour rappeler que le terme d'Empire usé pour qualifier les possessions coloniales des Nations thalassocratiques comme la France, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Espagne ou le Portugal sont impropres car les terres colonisées sont des possessions. Les habitants n'y ont pas la citoyenneté commune, ce qui est le propre d'un Empire. Dans les espaces coloniaux la séparation par des mers et des océans condamne toute tentative de construction impériale durable. L'apparition des États-Unis en tant qu'État après son affranchissement de la tutelle britannique en est un exemple.

Conclusion partielle : l'Union européenne est un Empire parce qu'elle en a toutes les caractéristiques.

Conclusion et transition : Nous avons dans un premier temps rappelé que l'Europe est avant tout une aventure historique et culturelle avant d'être un espace géographique. Nous avons ensuite montré que l'histoire européenne a vu des renaissances d'Empires et le combat acharné de certaines Nations pour ne pas s'y soumettre. Nous avons enfin réfléchi à la question du niveau où se place l'État dans l'histoire européenne : au niveau de la Cité, au niveau de la Nation ou au niveau de l'Empire. Nous avons enfin caractérisé l'Union européenne en tant qu'État fédéral supranational et véritable Empire.

### **Conclusion :**

#### **88-1 : symbole du coup d'État qui fit disparaître la France en tant qu'État**

Nous sommes de nombreux Français ce soir. Permettez-moi de conclure, en ce jour anniversaire de l'adoption de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, il y a exactement soixante-cinq ans, par une analyse plus française qu'européenne même si, pour revenir au tout premier point de ce discours, les gens de Constantinople mais surtout ceux de Bagdad nommaient les habitants de l'occident des « Européens » mais plus souvent des « Francs »<sup>8</sup>.

Je crois utile de rappeler la méthode qu'utilisa François Mitterrand, une méthode conforme au trouble personnage qu'il était, pour faire disparaître la France en tant qu'État et la soumettre au nouvel Empire de

---

<sup>7</sup> GOHIN, Olivier, *Droit constitutionnel*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, LexisNexis, 2016, p 57.

<sup>8</sup> BRAGUE, Rémi, *Au moyen du Moyen-Age : Philosophies médiévales en chrétienté, judaïsme et islam*, Paris, Flammarion, 2008, p 319.

l'Union européenne. François Mitterrand voulait cacher aux Français que le traité de Maastricht nécessitait de réécrire la Constitution de la V<sup>e</sup> République pour en modifier certains articles fondamentaux dont l'article 3 qui indique « que la souveraineté nationale appartient au peuple ». Le fossoyeur de la V<sup>e</sup> République inventa donc un stratagème consistant à « insérer tout simplement le traité dans la Constitution. (...) sans que les dispositions constitutionnelles contraires soient détaillées »<sup>9</sup>. Je vous invite à parcourir les minutes<sup>10</sup> du Conseil constitutionnel, près de cent-cinquante pages, pour vous rendre compte de la trahison des juges dits « constitutionnels ».

1992 marqua ainsi le passage de la confédération de la « communauté européenne » à la fédération de « l'Union européenne ». 1992 marqua la disparition de la France en tant qu'État. 1992 marqua la fin de la V<sup>e</sup> République et le début de la VI<sup>e</sup> République, une République qui n'était plus synonyme d'État, par conséquent même plus « république » au vrai sens du terme<sup>11</sup>.

Un coup d'État. Un coup d'État qui ne porte pas de nom. Un coup d'État qui porte trois chiffres : 88-1. Le numéro de l'article de la Constitution de la République française qui soumit la France à l'Empire de l'Union européenne. Mais la loi constitutionnelle ajoutant l'article 88.1 n'était pas compatible avec la constitution de 1958. Son article 3 aurait dû être modifié pour supprimer la référence à la souveraineté nationale. Puisque l'article 3 de la constitution de 1958 n'a pas été modifié, puisqu'il n'a pas été demandé par référendum au Peuple français de renoncer à la souveraineté nationale, l'article 88.1 est frappé de nullité à partir de la révision constitutionnelle de 1992. L'article 88.1 doit être annulé rétroactivement. « Cette nullité doit être expressément constatée »<sup>12</sup>. Nous le ferons<sup>13</sup>. Nous rétablirons « la légalité républicaine »<sup>14</sup>.

Je vous remercie.

\*\*\*



Sont mis à disposition sur le site du mouvement France Libre Vraie Europe à l'adresse <https://francelibrevraieurope.fr>

- Liens vers les ouvrages publiés par Emmanuel Lynch dont [La Nation face à l'Empire](#) publié en 2021 (deuxième édition a été publiée en 2022). Cet ouvrage est le socle sur lequel repose la réflexion proposée dans ce discours ainsi que la conférence « Du rêve de Richard Coudenhove-Kalergi à l'Empire d'Ursula von der Leyen » du 4 octobre 2023 et le colloque « UE : un Empire contre les Nations » du 9 décembre 2022.
- Actes et vidéo du colloque « [UE : un Empire contre les Nations](#) » organisé le 9 décembre 2022 à la maison de l'Amérique latine à Paris.
- Audio et texte de la conférence « Du rêve de Richard Coudenhove-Kalergi à l'Empire d'Ursula von der Leyen » faite le 4 octobre 2023 juste avant ce discours.
- Articles, interviews, conférences etc.

<sup>9</sup> GARAUD, Marie-France, *Impostures politiques*, Paris, Plon, 2010, p 50.

<sup>10</sup> Compte rendu de la séance du 7 avril 1992, Séances des 7, 8 et 9 avril 1992, [www.conseil-constitutionnel.fr](http://www.conseil-constitutionnel.fr).

<sup>11</sup> LYNCH, Emmanuel, *La France face à la République*, Paris, ML Éditions, 2022, 4<sup>e</sup> de couverture.

<sup>12</sup> Ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr).

<sup>13</sup> LYNCH, Emmanuel, *La Nation face à l'Empire*, Paris, ML Éditions, 2021, rééd. Paris ML Éditions, 2022, p 213.

<sup>14</sup> *Ibid*, p 304.